



TARIFS 2021-2022

MONTANT TRIMESTRIEL SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF) ET LE LIEU D'HABITATION

Votre Q.F. →	QF < 548 €	QF de 549 € à 748 €	QF < 748 €	QF de 749 € à 948 €	de 949 € à 1348 €	de 1349 € à 1500 €	> 1500 €
	Chambéry	Chambéry	Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur
Votre lieu d'habitation →							

ATELIERS	nombre heure/semaine	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre
Découverte 4-5 ans	1H15	54,60 €	84,00 €	87,20 €	87,20 €	100,00 €	107,40 €	115,00 €
Découverte 6-8 ans	1H30	54,60 €	84,00 €	92,40 €	92,40 €	104,10 €	112,60 €	120,20 €
Découverte 9-11 ans	1H30	54,60 €	84,00 €	92,40 €	92,40 €	104,10 €	112,60 €	120,20 €
12-14 ans	2H00	70,60 €	108,70 €	118,10 €	118,10 €	132,30 €	141,10 €	146,40 €
15-17 ans	2H00	70,60 €	108,70 €	118,10 €	118,10 €	132,30 €	141,10 €	146,40 €
Initiation	2H00	70,60 €	108,70 €	118,10 €	118,10 €	132,30 €	141,10 €	146,40 €
Perfectionnement Niveau 1	3H30	95,50 €	155,20 €	171,10 €	171,10 €	184,00 €	196,00 €	209,00 €
Perfectionnement Niveau 2	7H30	120,50 €	208,40 €	227,40 €	227,40 €	250,00 €	270,00 €	282,30 €
Perf Niveau 2 (étudiants)	7H30	87,00 €	140,90 €	157,90 €	157,90 €	172,90 €	188,80 €	209,00 €

Licence annuelle par personne inscrite : 22€10

Adhésion annuelle CHAMBÉRY par personne inscrite : 23€50

Adhésion annuelle AGGLOMÉRATION / EXTERIEUR par personne inscrite : 53€

Liste des communes faisant partie de l'agglomération chambérienne :

AILLON LE VIEUX-AILLON LE JEUNE-ARITH-BARBERAZ – BARBY – BASSENS – BELLECOMBE EN BAUGES -CHALLES LES EAUX – COGNIN – CURIENNE -DOUCY EN BAUGES- ECOLE-JACOB BELLECOMBETTE – JARSY-LA MOTTE SERVOLEX – LA COMPOTE- LA RAVOIRE – LA THUILE –LA MOTTE EN BAUGES -LES DESERTS – LE NOYER-LESCHERAINES-LE CHATELARD-MONTAGNOLE – PUYGROS-SAINT ALBAN LEYSSE – SAINT BALDOPH – SAINT CASSIN - SAINT FRANCOIS DE SALES- SAINT JEAN D'ARVEY – SAINT JOIRE PRIEURE – SAINT SULPICE - SAINTE REINE -SONNAZ – THOIRY - VEREL PRAGONDAN – VIMINES.

RÉDUCTION :

Une réduction de la cotisation de 10% est accordée à partir de la deuxième inscription dans la même famille. Cette réduction sera calculée sur le montant le plus petit et appliquée sur le coût du trimestre.

Le justificatif de votre Quotient Familial sera indispensable dans le dossier d'inscription.

Vous pouvez vous le procurer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.